

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DAC 237** Subventions (11.500 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite (18e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations A Tire d'Ailes, CO.DE.BAR, L'éclaboussée, La Compagnie du Son des Rues, La Reine Blanche et Mille et une images pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association A Tire d'Ailes, 84, rue Philippe de Girard 75018 Paris, pour le projet De contes en rencontres et jeux de théâtre. 15348 ; 2015-03779.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association CO.DE.BAR. La compagnie des baroudeurs, 15, Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Conté-Partagé. 907 ; 2015-03904.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association L'éclaboussée, 15, Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Personnes âgées et artistes chorégraphiques dans la ville. 28321 ; 2015-03926.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie du Son des Rues, 52, rue Amelot 75011 Paris, pour le projet Stages d'initiation à la pratique documentaire. 18195 ; 2015-03913.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Reine Blanche, 2 Bis, Passage Ruelle 75018 Paris, pour le projet Une salle pour mon quartier. 8146 ; 2015-03919.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Mille et une images, 15, Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Cinémoi - Cinéma itinérant participatif. 9513 ; 2015-03932.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 11.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**